

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS



Le 23 DEC 1997

23 DEC 1997

Le Préfet

Paul MASSERON

Pour Copie
Le Chef de Service

J. ETIENNE

Dompierre



Note de présentation



Date :

Direction Départementale de l'Équipement

DOMPIERRE SUR BESBRE

RIVIERE BESBRE

PLAN de PREVENTION des RISQUES NATURELS PREVISIBLES

(Loi n° 87.565 du 22 Juillet 1987 - Décret n° 95.1089 du 5 Octobre 1995)

NOTE de PRÉSENTATION

I - HYDROLOGIE

1.1 - Bassin versant de la Besbre

La rivière prend sa source à la limite du Département du Puy de Dôme, près du Puy de Montoncel dans les monts de la Madeleine, à une altitude de 1287 m. La rivière, dont l'axe d'écoulement général est Sud-Nord, rejoint la Loire à l'aval de Dompierre sur Besbre après un parcours de 99Km. L'altitude de l'exutoire est de 220m. La pente moyenne est de 10,75m/Km. Le bassin versant a une forme très allongée. Cette dernière aura tendance à atténuer les débits extrêmes vers l'aval, tout en favorisant la concentration des eaux de ruissellement des affluents. La partie amont du bassin est relativement boisée. La surface du bassin versant contrôlé au droit de la Commune est de 720km².

Dans le haut bassin de la Besbre, une retenue gérée par EDF contrôle à Châtel Montagne un bassin versant de 135 km². La vocation de cette retenue n'est pas l'écrêtement des crues.

1.2. - Rappel hydrologiques

L'analyse du risque, outre la consultation des archives, a fait l'objet d'études, qui tiennent compte de l'état actuel de la rivière et de son environnement, destinées à faire ressortir les hypothèses de hauteurs d'eau dans les zones les plus exposées.

En effet, à la demande du Préfet de l'Allier, une étude hydraulique a été réalisée par le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de Clermont-Ferrand en 1996. Cette étude a nécessité la construction, le calage et l'exploitation d'un modèle de simulation des crues de la BESBRE, et par conséquent, le levé d'un semis de points topographiques dans les zones exposées.

Les débits caractéristiques de crues pris en compte sont les suivants :

$$Q_{.10} = 189 \text{ m}^3/\text{s.} \quad (\text{débit de crue décennale})$$

$$Q_{.30} = 243 \text{ m}^3/\text{s.} \quad (\text{débit de crue trentennale})$$

$$Q_{.100} = 302 \text{ m}^3/\text{s.} \quad (\text{débit de crue centennale})$$

A titre indicatif, le débit de la crue de 1968 était de 210 m³/s., et celui de 1977, de 270 m³/s.

II.- ZONAGE

Le zonage a été établi à partir de la prise en compte de la crue dite d'allure centennale (302 m³/s.) et intègre la notion d'aléa. Il ne recouvre pas le territoire de l'ensemble de la Commune de DOMPIERRE, mais concerne les secteurs urbanisés de la commune où les conséquences des inondations sont plus sensibles.

L'objectif de la carte d'aléas est d'apprécier le risque d'inondation vis-à-vis de la crue centennale de référence en terme de hauteur d'eau et de vitesse d'écoulement.

On distingue trois niveaux de vitesse d'écoulement :

- * Vitesse nulle (ou pratiquement nulle : ϵ)
- * Vitesse nulle à faible : $V < 1$ m/s
- * Vitesse moyenne à forte : $V > 1$ m/s

Il en résulte, après croisement avec les niveaux de hauteur définis - quant à eux - clairement par les textes, les **niveaux d'aléas** suivants :

H (m)	V(m/s)	Aléa
≤ 1	ε	Faible
>1 et ≤ 2	≤ 1	Moyen
< 1	> 1	
> 2	≤ 1	Fort
>1 et ≤ 2	> 1	
> 2	> 1	Très fort

Le plan de zonage reprend donc trois types d'aléas, l'écoulement des crues dans ce secteur n'entraînant pas d'aléa très fort:

- Zone 1 = ALEA FORT
- Zone 2 = ALEA MOYEN
- Zone 3 = ALEA FAIBLE

III.- LE REGLEMENT

3.1 - Introduction

La prévention des risques naturels est une responsabilité des pouvoirs publics.